

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av. du Docteur Schweitzer
660043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél. : 04.68.61.23.91

Mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 Dossier de rentrée Maternelle

- ◆ Circulaire de rentrée
- ◆ Règlement intérieur
- ◆ Charte parent accompagnateur
- ◆ Fiche de renseignements + fiche d'inscription ALSH
- ◆ Projet Educatif
- ◆ Projet d'Animation Pastorale
- ◆ Dossier A.L.S.H (grille des tarifs, règlement intérieur)

Documents à retourner signés à l'enseignante responsable de la classe le jour de la rentrée :

- Fiche de renseignements suivie de la fiche d'inscription ALSH
et de son règlement
- Charte du parent accompagnateur
- Eventuellement refus d'adhésion à l'UNPEC Saint-Christophe (prévoyance à récupérer à partir du 26 août et à remettre à l'accueil le jour de la rentrée).

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE MATERNELLE

La rentrée scolaire 2024/2025 pour l'Ecole maternelle de Saint Louis de GONZAGUE est fixée aux **LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024** et **MARDI 03 SEPTEMBRE 2024**

L'école fonctionnera sur une semaine de 4 JOURS (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).

HORAIRES ECOLE MATERNELLE :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 8h35 à 11h30 - de 13h35 à 16h45

RENTREE : Pour faciliter l'accueil des élèves et procéder aux formalités indispensables de début d'année dans de bonnes conditions, les classes rentreront de la manière suivante.

LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024

À 10h00,

Pour les enfants dont les noms commencent par :

A —→ **K (inclus)** ces élèves de **MATERNELLE** resteront la journée entière (la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires) ; ils sortiront à **16h45** et ne reviendront à l'école que le **Jeudi 05 SEPTEMBRE 2024**.

MARDI 03 SEPTEMBRE 2024

À 10h00,

Pour les enfants dont les noms commencent par :

L —→ **Z (inclus)** ces élèves de **MATERNELLE** resteront la journée entière (la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires) ; ils sortiront à **16h45** et ne reviendront à l'école que le **Jeudi 05 SEPTEMBRE 2024**.

INFORMATIONS GENERALES

Les accueils en maternelle, aussi bien du matin que du soir, débiteront le **Jeudi 05 SEPTEMBRE** (prendre connaissance de la fiche informations ALSH, remplir la rubrique **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE** prévue à cet effet dans la fiche de renseignements, celle-ci étant remise à l'enseignante le jour de la rentrée).

L'accueil du matin commence dès 7h45 jusqu'à 8h30. Les enfants sont acceptés dans l'enceinte de l'école jusqu'à 8h35 le matin et 13h35 l'après-midi (au-delà de ces horaires, **aucun enfant ne sera admis**).

Concernant l'accueil du soir, une garderie est assurée pour la maternelle jusqu'à 18h15 dernier délai.

LE PORT DE LA TENUE EST OBLIGATOIRE !

BONNES VACANCES A TOUS !
La Directrice.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ÉLÈVE
ÉCOLE MATERNELLE

Coller la
photo
S.V.P

Année scolaire : 2024-2025 Classe : Externe Demi-pensionnaire

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Né(e) le : __ / __ / __ à : Département :

Adresse de l'enfant :

Nombre de frères et sœurs scolarisés dans l'établissement : Classe(s) :

Il est important de renseigner tous les éléments

RESPONSABLES LÉGAUX

Situation de famille : Mariés Divorcés Séparés Veuf/ve Concubins Célibataire

Si vous êtes séparés ou divorcés, indiquer qui a la garde de l'enfant (joindre S.V.P l'ordonnance du TGI):

PÈRE

MÈRE

GARDE ALTERNÉE

<u>PÈRE</u>	<u>MÈRE</u>
Nom :	Nom marital :
Prénom :	Nom de jeune fille :
	Prénom :
(Noter l'adresse, seulement si elle est différente de celle de l'enfant)	
Adresse :	Adresse :
Portable :	Portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Profession :	Profession :
Mail :	Mail :
Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX / SUIVI PARTICULIER

Allergies : OUI NON Si oui lesquelles ? :

PAI ? : (Prendre RDV avec la directrice pour mettre à jour le PAI dès la rentrée)

Suivi particulier (orthophoniste, psychomotricien,...) :

Inscription ALSH : ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE MATERNELLE

Nom et prénom

Classe :

Matin de 7h45 à 8h15

Midi de 11h30 à 12h15 (pour les externes)

Soir de 16h45 à 18h15

➔ Toute demande d'inscription ou de modification doit être signalée par courrier ou par mail (christine.lubrano@gonzague.com) auprès de Mme Christine LUBRANO directrice de l'ALSH. Toute présence enclenchera la facturation pour le mois.

N° de CAF (n° à 7 chiffres) :

⚠ Joindre un justificatif récent pour les régimes B - C et D.

Si autre régime: MSA/ EDF/ SNCF/ Maritime (joindre le justificatif) N°

⚠ Pour que votre inscription ALSH soit prise en compte, merci de cocher le ou les accueil(s) souhaité(s), de noter le numéro demandé ci-dessus en fonction du régime auquel vous appartenez et de signer le règlement intérieur ALSH.

Si vous inscrivez votre enfant à l'accueil du soir, pour une meilleure organisation, nous vous demandons de mettre une croix dans la case correspondant aux jours où il sera présent. De cette façon, les jours non notifiés, votre enfant remontera au portail à 16h45.

Il est impératif de faire un courrier à chaque changement (ou absence), même si celui-ci ne concerne qu'un jour donné ; sans cela, votre enfant ira à la garderie normalement.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
ACCUEIL DU SOIR (16h45 - 18h15)				

J'ai bien pris connaissance de la « fiche information »

Date et signatures des parents

OUI / NON

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

- PARENTS - BIENVENUE A VOUS ET A VOTRE ENFANT

Votre enfant est à l'école maternelle, obligatoire dès l'âge de 3 ans, première étape du système éducatif de l'éducation nationale. L'école n'est pas une garderie. Durant ces 3 ans, on lui proposera des activités motrices, manuelles, langagières, logiques et artistiques.

Ainsi, il développera sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

HORAIRES

	Matin	midi	Après midi	Soir
Accueil sur le temps périscolaire	De 7 h 45 à 8 h 15	De 11 h 30 à 12 h 15		De 16 h 45 à 18 h 15
Accueil sur le temps scolaire	De 8 h 15 à 8 h 35		De 13 h 20 à 13 h 35	De 16 h 35 à 16 h 55

Le matin, jusqu'au 30 septembre, seuls les parents de petite section sont autorisés à accompagner leur enfant dans la classe.

RESPECT DES HORAIRES :

L'inscription à l'école implique l'obligation pour les familles de respecter les horaires. Les retards seront notés par les enseignants sur le registre d'appel. L'enseignant signalera à la Directrice de l'école primaire les retards répétés et celle-ci se chargera d'envoyer un courrier aux familles leur rappelant l'importance de ces règles pour le bon fonctionnement de l'école et le bien-être de leur enfant.

SORTIES :

A partir de 16h55, votre enfant peut être accueilli par l'accueil périscolaire (payant); une inscription est obligatoire (se renseigner auprès de la directrice de l'ALSH, Mme LUBRANO).

Les enfants sont récupérés par les parents ou toute personne nommément désignée par eux par écrit et sur présentation d'une pièce d'identité (Fiche de renseignements remplie en début d'année scolaire, occasionnellement par lettre ou par mail, pas de demande par téléphone).

ABSENCES :

Téléphoner à l'école (04 68 61 23 91) ou envoyer un mail pour signaler toute absence de votre enfant, en particulier en cas de maladies contagieuses (rubéole par exemple).

- **Retour à l'école avec un certificat médical** : de non contagion après une maladie infectieuse.

CANTINE :

L'achat des tickets se fait auprès de Mme LECAS Marion, secrétaire de direction.

Chaque matin, vous déposerez dans une boîte réservée à cet effet le ticket en ayant pris soin de mettre **le nom de l'enfant, le nom de la maîtresse, la classe et la date.**

Vous trouverez les menus de la semaine sur le site de Saint Louis de Gonzague.

HYGIENE, PROPRETE ET SANTE :

- Un enfant qui entre en maternelle doit avoir acquis la propreté jour et sieste.

En cas de difficulté dans l'acquisition de la propreté, un rendez-vous avec l'enseignant et le Chef d'Etablissement sera proposé à la famille.

Les biberons, les couches et couches culottes sont interdits à l'école.

Un seul doudou **propre** est autorisé uniquement en petite section.

- **Aucun médicament ne sera administré à l'intérieur de l'école**
(Sauf en cas de PAI projet d'accueil individualisé)

SECURITE :

Il est interdit de stationner devant le portail d'entrée de l'école. (Accès pompiers)

Les chiens ne sont pas admis dans l'école.

Il est interdit de fumer dans l'école et lors des sorties scolaires en présence des enfants.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :

Chaque année en septembre, vous êtes invités à assister à une réunion d'information, avec l'enseignant de votre enfant.

Un cahier de liaison est à votre disposition dans le hall pour communiquer des informations à l'enseignante (Veillez à préciser le nom de l'enfant, le nom de la maîtresse et la classe).

Tout au long de l'année scolaire, nous vous recommandons de bien lire les informations écrites remises à votre enfant.

Seule l'enseignante est habilitée à échanger sur la scolarité et le comportement de votre enfant (sur rendez-vous).

ADRESSES : DOMICILE ET TRAVAIL - TRES IMPORTANT

Afin que l'école puisse vous joindre, communiquez précisément votre adresse (domicile, travail), vos numéros de téléphone et vos mails.

Veillez signaler tout changement.

CONSEILS pour faciliter la vie de votre enfant à l'école.

Les enfants doivent porter la tenue commune de l'établissement (sweat, pull, tee-shirt ou polo).

-Tous les vêtements et les accessoires (bonnet, doudou, sucette) **seront marqués à son nom.**

-Il est recommandé de mettre **des vêtements pratiques** : manteau facile à enfiler, chaussures à scratches, moufles au lieu de gants...

-Eviter les salopettes, le port de ceinture, les chaussures qui s'allument, tout accessoire à cheveux superflu (serre tête rigide, barrette avec sujet détachable).

-Choisir un cartable sans roulette qu'il puisse ouvrir tout seul.

-Les bonbons, les jouets, source de conflit avec les autres enfants, sont interdits.

-Les écharpes et tours de cou sont interdits dans la cour de récréation.

-Le port de bijoux est interdit. L'école décline toute responsabilité en cas de perte.

Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire.

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGE C



Le présent règlement est établi pour l'année scolaire et sera si nécessaire révisable chaque année. Toute inscription à une activité périscolaire vaut acceptation du présent règlement. Ce règlement intérieur est établie afin d'accueillir au mieux votre enfant dans les différents temps d'accueil. L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) est une entité éducative déclarée à la SDJES (service départemental jeunesse, engagement et sport) soumise à une législation et à une réglementation spécifique de l'accueil collectif des mineurs. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants scolarisés en cycle maternelle et élémentaire en dehors du temps scolaire. Situé sur la ville de Perpignan, 71 avenue du Docteur SCHWEITZER, l'accueil de loisirs périscolaire de l'école Saint Louis de Gonzague bénéficie d'une infrastructure qui nous offre des espaces suffisants et conformes à l'accueil des enfants.

Les heures d'ouverture

Le service fonctionne durant les jours de classe :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les parents sont tenus de déposer ou de récupérer les enfants selon les plages horaires suivantes :

Horaires d'accueil pour la maternelle :

- Le matin, accueil de 7h45 jusqu'à 8h35
- La pause méridienne 11h30 à 12h00 pour les grandes sections demi- pensionnaires
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

Horaires d'accueil pour l'élémentaire :

- Le matin, accueil de 7h45 à 8h15
- Le midi, pour les demi-pensionnaires uniquement de 12h30 à 13h30 pour les enfants inscrits à des ateliers.
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

Modalités d'inscription

Pour l'accueil du matin et du soir, les parents peuvent inscrire leur enfant à partir de la fiche de renseignements dans le dossier de rentrée, mais aussi tout au long de l'année en se rapprochant de Mme LUBRANO

BAGNOULS, Directrice de l'ALSH par mail : christine.lubrano@gonzague.com

- Toute présence enclenchera la facturation pour le mois.

- Les enfants inscrits en étude dirigée, surveillée ne pourront en aucun cas intégrer le groupe de garderie et vice-versa.

- Pour les ateliers de 12h30 à 13h30, la fiche d'inscription sera distribuée la deuxième semaine de septembre.

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGE



En s'inscrivant, les familles s'engagent pour l'année scolaire à des présences effectives.

Les demandes d'inscription sont traitées dans la limite des places disponibles.

- ⇒ La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).
- ⇒  Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements), si régime différent de A, joindre un justificatif récent.
- ⇒ si vous appartenez à un autre régime : MSA il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.
- ⇒ Prendre connaissance de ce présent règlement, le signer et joindre le coupon réponse au dossier.

Modalités d'annulation

Pour garantir le bon fonctionnement des accueils et pour la sécurité des enfants les fréquentant,

- ⇒ toute absence imprévisible doit être signalée **le jour même soit par courriel soit par téléphone adressé à Mme ESPIAU au secrétariat primaire 04 68 61 23 91**
- ⇒ **TOUTE INSCRIPTION ou ANNULATION** doit être signalée par courrier auprès de Mme LUBRANO BAGNOULS au : christine.lubrano@gonzague.com.

Modalités de paiement

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera :
- ⇒ **au forfait, mensuellement**, La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).
par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou *par chèque* (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera transmise par école directe.

Santé

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Afin d'envisager l'accueil au sein de la structure d'un enfant présentant une pathologie particulière (ex : allergie, problème médical,...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'accueil périscolaire, il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en concertation avec l'ensemble des parties (famille, médecin, directeur de la structure, maire). Ce protocole permet de préparer le personnel d'encadrement et d'animation à la conduite à tenir en cas de besoin. Cette mesure vise à garantir le bien-être des enfants au sein de la structure et à les associer à l'ensemble des activités. Ce protocole doit être établi par le médecin traitant de l'enfant (une copie du PAI utilisé à l'école suffit).

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGE C



L'équipe n'est pas autorisée à administrer des médicaments (sauf si un PAI ou une ordonnance le prévoit). Dans ce cas, les médicaments ainsi que l'ordonnance devront être fournis à un membre de l'équipe d'animation lors de l'arrivée à l'accueil.

Ne pourront être accueillis :

- les enfants atteints d'une maladie contagieuse

En cas d'urgence

En cas d'incident bénin, les encadrants apportent les premiers soins et les parents en sont informés.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, les parents autorisent le service à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (soins de premier secours, recours au SAMU ou aux pompiers...) et le responsable légal en est immédiatement informé.

Responsabilité civile

Assurance Institution

L'accueil périscolaire en relation avec l'école a souscrit une assurance « La mutuelle Saint Christophe » en vue de garantir sa responsabilité civile. Cette assurance interviendra toutes les fois où la responsabilité de la structure sera engagée.

Assurance personnelle

Il est fortement recommandé aux parents de souscrire une assurance « chef de famille » garantissant leurs enfants quant aux accidents qu'ils causeraient à des tiers pour leurs activités périscolaires.

Vols et détériorations

En aucun cas, l'école, l'ALSH ne pourront être tenus responsables du bris ou de la disparition d'objets appartenant aux enfants.

Respect des personnes, des lieux et du matériel collectif

Nous favorisons le « Mieux vivre ensemble », le respect des autres et de soi-même, l'entraide, le groupe, la camaraderie, la coopération, donc toutes formes de non-respect de l'autre, de violences ... seront sanctionnées.

- ⇒ Cris, bousculades, insultes / bagarres
- ⇒ Présence en des lieux interdits
- ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons)
- ⇒ Attitude perturbante en atelier
- ⇒ Vols / Rackets
- ⇒ Absence non justifiée

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif, doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe et d'activités
- ⇒ Couloirs et escaliers, toilettes
- ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique / Mobilier
- ⇒ Equipements sportifs / Aménagements de la cour
- ⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière)

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGEC



Sanctions

- 1 observation écrite entraîne si récidive 1 avertissement écrit
- Récidive : exclusion définitive.

La communication du règlement intérieur

Le présent règlement est affiché dans les locaux du périscolaire.

Il est notifié :

- Aux personnels de l'accueil périscolaire
- Aux parents, ils attesteront en avoir pris connaissance et en accepter les modalités en retournant le coupon réponse figurant ci-dessous

Mr LAMOTHE (Président OGEC)
Mme LUBRANO BAGNOULS (directrice de l'ALSH)

Protection des Données à Caractère Personnel :

- Les données personnelles potentiellement collectées et traitées sont principalement : les nom, prénom, civilité, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, informations relatives à la vie professionnelle (ci-après les « données »).
- Ces données sont collectées soit sur la base de votre consentement, soit sont nécessaires à l'exécution des contrats nous lient et/ou des prestations fournies.

La lutte contre la fraude est fondée sur l'intérêt légitime de l'établissement.

- L'Institution Saint Louis de Gonzague pourra être amené à communiquer à des tiers les Données lorsqu'une telle communication est requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire, ou si cette communication est nécessaire pour assurer la protection et la défense de ses droits.
- Conformément à la réglementation en vigueur, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs Données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de s'opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du DPO en justifiant de son identité par courrier électronique à l'adresse dpo.saintlouisdegonzague@lg-partenaires.fr en justifiant de son identité.

Vous avez la possibilité de saisir l'autorité de protection des données, la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) à l'adresse suivante :

CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07



FICHE D'INFORMATIONS

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE
SAINT LOUIS DE GONZAGUE 2024/2025

Chers parents,

Vous avez l'habitude de confier votre enfant à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ; pour ceux qui ne le connaissent pas encore, tout au long de l'année, notre équipe enseignante/intervenant, propose aux élèves de l'école élémentaire, divers ateliers et animations (le théâtre, le chant, la danse, l'expression scénique, les arts visuels, les sports collectifs, la ludothèque et les échecs).

Toutes ces activités se déroulent sur le temps périscolaire que ce soit pour l'accueil du matin, du midi et du soir (voir fiche de renseignement pour inscrire votre enfant selon vos besoins).

Nous vous rappelons que les ateliers de 12h30 à 13h30 (réservé aux demi-pensionnaires de l'école élémentaire) débiteront début Octobre 2024 et se clôtureront fin Mai 2025. En ce qui concerne les autres accueils maternelle ou élémentaire, ils débiteront le jeudi 05 septembre 2024.

Nous vous demandons de prendre en compte les éléments suivants :

- ⇒ **⚠ Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF à 7 chiffres) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements).**
- ⇒ **si vous appartenez à un autre régime : MSA, SNCF, Maritime, EDF, il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.**

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera **au forfait, mensuellement,**

par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou

par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

- ⇒ Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins (**en sachant que tout changement doit être signalé par courrier auprès de l'enseignante de votre enfant et par mail auprès de Mme Lubrano Bagnouls : christine.lubrano@gonzague.com (directrice du périscolaire avant le 20 de chaque mois).**)
- ⇒ La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).

Afin de nous permettre de préparer cette nouvelle année dans les meilleures conditions, nous vous prions de compléter la fiche d'inscription ALSH.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments dévoués.

M. MATEU
Chef d'établissement 1^{er} degré

C. LUBRANO BAGNOULS
Directrice AL Périscolaire

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGE C



Le présent règlement est établi pour l'année scolaire et sera si nécessaire révisable chaque année. Toute inscription à une activité périscolaire vaut acceptation du présent règlement. Ce règlement intérieur est établie afin d'accueillir au mieux votre enfant dans les différents temps d'accueil. L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) est une entité éducative déclarée à la SDJES (service départemental jeunesse, engagement et sport) soumise à une législation et à une réglementation spécifique de l'accueil collectif des mineurs. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants scolarisés en cycle maternelle et élémentaire en dehors du temps scolaire. Situé sur la ville de Perpignan, 71 avenue du Docteur SCHWEITZER, l'accueil de loisirs périscolaire de l'école Saint Louis de Gonzague bénéficie d'une infrastructure qui nous offre des espaces suffisants et conformes à l'accueil des enfants.

Les heures d'ouverture

Le service fonctionne durant les jours de classe :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les parents sont tenus de déposer ou de récupérer les enfants selon les plages horaires suivantes :

Horaires d'accueil pour la maternelle :

- Le matin, accueil de 7h45 jusqu'à 8h35
- La pause méridienne 11h30 à 12h00 pour les grandes sections demi- pensionnaires
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

Horaires d'accueil pour l'élémentaire :

- Le matin, accueil de 7h45 à 8h15
- Le midi, pour les demi-pensionnaires uniquement de 12h30 à 13h30 pour les enfants inscrits à des ateliers.
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

Modalités d'inscription

Pour l'accueil du matin et du soir, les parents peuvent inscrire leur enfant à partir de la fiche de renseignements dans le dossier de rentrée, mais aussi tout au long de l'année en se rapprochant de Mme LUBRANO

BAGNOULS, Directrice de l'ALSH par mail : christine.lubrano@gonzague.com

- Toute présence enclenchera la facturation pour le mois.

- Les enfants inscrits en étude dirigée, surveillée ne pourront en aucun cas intégrer le groupe de garderie et vice-versa.

- Pour les ateliers de 12h30 à 13h30, la fiche d'inscription sera distribuée la deuxième semaine de septembre.

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGE



En s'inscrivant, les familles s'engagent pour l'année scolaire à des présences effectives.

Les demandes d'inscription sont traitées dans la limite des places disponibles.

- ⇒ La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).
- ⇒  Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements), si régime différent de A, joindre un justificatif récent.
- ⇒ si vous appartenez à un autre régime : MSA il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.
- ⇒ Prendre connaissance de ce présent règlement, le signer et joindre le coupon réponse au dossier.

Modalités d'annulation

Pour garantir le bon fonctionnement des accueils et pour la sécurité des enfants les fréquentant,

- ⇒ toute absence imprévisible doit être signalée **le jour même soit par courriel soit par téléphone adressé à Mme ESPIAU au secrétariat primaire 04 68 61 23 91**
- ⇒ **TOUTE INSCRIPTION ou ANNULATION** doit être signalée par courrier auprès de Mme LUBRANO BAGNOULS au : christine.lubrano@gonzague.com.

Modalités de paiement

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera :
- ⇒ **au forfait, mensuellement**, La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).
par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou *par chèque* (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera transmise par école directe.

Santé

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Afin d'envisager l'accueil au sein de la structure d'un enfant présentant une pathologie particulière (ex : allergie, problème médical,...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'accueil périscolaire, il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en concertation avec l'ensemble des parties (famille, médecin, directeur de la structure, maire). Ce protocole permet de préparer le personnel d'encadrement et d'animation à la conduite à tenir en cas de besoin. Cette mesure vise à garantir le bien-être des enfants au sein de la structure et à les associer à l'ensemble des activités. Ce protocole doit être établi par le médecin traitant de l'enfant (une copie du PAI utilisé à l'école suffit).

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGE



L'équipe n'est pas autorisée à administrer des médicaments (sauf si un PAI ou une ordonnance le prévoit). Dans ce cas, les médicaments ainsi que l'ordonnance devront être fournis à un membre de l'équipe d'animation lors de l'arrivée à l'accueil.

Ne pourront être accueillis :

- les enfants atteints d'une maladie contagieuse

En cas d'urgence

En cas d'incident bénin, les encadrants apportent les premiers soins et les parents en sont informés.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, les parents autorisent le service à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (soins de premier secours, recours au SAMU ou aux pompiers...) et le responsable légal en est immédiatement informé.

Responsabilité civile

Assurance Institution

L'accueil périscolaire en relation avec l'école a souscrit une assurance « La mutuelle Saint Christophe » en vue de garantir sa responsabilité civile. Cette assurance interviendra toutes les fois où la responsabilité de la structure sera engagée.

Assurance personnelle

Il est fortement recommandé aux parents de souscrire une assurance « chef de famille » garantissant leurs enfants quant aux accidents qu'ils causeraient à des tiers pour leurs activités périscolaires.

Vols et détériorations

En aucun cas, l'école, l'ALSH ne pourront être tenus responsables du bris ou de la disparition d'objets appartenant aux enfants.

Respect des personnes, des lieux et du matériel collectif

Nous favorisons le « Mieux vivre ensemble », le respect des autres et de soi-même, l'entraide, le groupe, la camaraderie, la coopération, donc toutes formes de non-respect de l'autre, de violences ... seront sanctionnées.

- ⇒ Cris, bousculades, insultes / bagarres
- ⇒ Présence en des lieux interdits
- ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons)
- ⇒ Attitude perturbante en atelier
- ⇒ Vols / Rackets
- ⇒ Absence non justifiée

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif, doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe et d'activités
- ⇒ Couloirs et escaliers, toilettes
- ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique / Mobilier
- ⇒ Equipements sportifs / Aménagements de la cour
- ⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière)

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGEC



Sanctions

- 1 observation écrite entraîne si récidive 1 avertissement écrit
- Récidive : exclusion définitive.

La communication du règlement intérieur

Le présent règlement est affiché dans les locaux du périscolaire.

Il est notifié :

- Aux personnels de l'accueil périscolaire
- Aux parents, ils attesteront en avoir pris connaissance et en accepter les modalités en retournant le coupon réponse figurant ci-dessous

Mr LAMOTHE (Président OGEC)
Mme LUBRANO BAGNOULS (directrice de l'ALSH)

Protection des Données à Caractère Personnel :

● Les données personnelles potentiellement collectées et traitées sont principalement : les nom, prénom, civilité, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, informations relatives à la vie professionnelle (ci-après les « données »).

● Ces données sont collectées soit sur la base de votre consentement, soit sont nécessaires à l'exécution des contrats nous lient et/ou des prestations fournies.

La lutte contre la fraude est fondée sur l'intérêt légitime de l'établissement.

● L'Institution Saint Louis de Gonzague pourra être amené à communiquer à des tiers les Données lorsqu'une telle communication est requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire, ou si cette communication est nécessaire pour assurer la protection et la défense de ses droits.

● Conformément à la réglementation en vigueur, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs Données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de s'opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du DPO en justifiant de son identité par courrier électronique à l'adresse dpo.saintlouisdegonzague@lg-partenaires.fr en justifiant de son identité.

Vous avez la possibilité de saisir l'autorité de protection des données, la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) à l'adresse suivante :

CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07

FICHE D'ENTRÉE EN CHEMINEMENT CATÉCHUMÉNAL 2024 - 2025

Institution St Louis de Gonzague Perpignan- PASTORALE

Sacrement demandé : Baptême

Données personnelles de la personne mineure

Les données signalées par * sont nécessaires pour permettre de répondre à la demande d'accompagnement.

NOM de naissance* : Prénom* :

Adresse :

Code postal* : Ville* :

Tél * courriel* :

Date de naissance *...../...../..... Lieu de naissance (ville et pays) :Nationalité

Signature du candidat « Je demande à être accompagné(e) par la pastorale de l'Institution de St Louis de Gonzague dans ma recherche spirituelle et de préparation aux sacrements ».

Date :/..../..... Signature de l'enfant :

Merci aux 2 parents de compléter ci-dessous

<p>Nom et prénom du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :</p> <p><input type="checkbox"/> Je consens à ce que le mineur ci-dessus identifié soit accompagné par la pastorale de St Louis de Gonzague à Perpignan dans sa recherche spirituelle et sa préparation aux sacrements</p> <p>Signature du parent (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ». Date*:</p>	<p>Nom et prénom du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :</p> <p><input type="checkbox"/> Je consens à ce que le mineur ci-dessus identifié soit accompagné par la pastorale de St Louis de Gonzague dans sa recherche spirituelle et sa préparation aux sacrements</p> <p>Signature du parent (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ». Date*:</p>
--	--

Type d'accompagnement mis en place pour l'élève : Accompagnement en équipe en classe

Mme PINHEIRO Adjointe en pastorale Scolaire
Mme MATEU Chef d'établissement 1^{er} degré

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
B.P. 4103
66043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél. : 04.68.61.23.91

Mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



Perpignan, le 3 juillet 2024,

A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Petite Section

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour le jour de la rentrée le matériel suivant, **chaque objet devra être marqué au nom et prénom de l'enfant, au feutre indélébile en grosses lettres capitales** :

- un cartable ou sac d'écolier que l'enfant puisse ouvrir tout seul dans lequel on peut ranger un cahier grand format (cahier à ne pas acheter)
- 2 boîtes de mouchoirs en papier + 1 paquet de lingettes humides
- 4 photos d'identité (en plus de celle collée sur la fiche de renseignements)
- 1 couverture pour la sieste (pour un lit mesurant 130 cm X 60 cm)
- 1 coussin 40 cm x 40 cm sans taie d'oreiller
- 1 change complet (culotte, pantalon, chaussettes, tee-shirt). **Veillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau, ...**
- Pas de couche, ni de biberon
- 1 paquet de gâteaux pour les premiers goûters collectifs (pas de goûters individuels)

A noter : pour faciliter l'organisation de la classe, nous vous demandons de chausser votre enfant avec des chaussures à « scratches » non lumineuses (merci de votre compréhension).

Nous vous rappelons qu'un dossier de rentrée est à télécharger sur le site de l'Établissement dès la mi-juillet, celui-ci est à remettre complet à l'enseignante de votre enfant le jour de la rentrée (il est indépendant de celui que vous avez fourni lors de l'inscription) accompagné des documents suivants :

- la fiche de renseignements (merci de bien vouloir coller la photo)
- le règlement intérieur
- la charte du Parent Accompagnateur

→ En ce qui concerne la fiche d'inscription ALSH (fiche de renseignements), ne pas oublier de noter le numéro d'allocataire et de signer le règlement intérieur.

→ En cas de divorce ou de séparation fournir la photocopie de l'extrait du jugement concernant la garde de l'enfant.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
66043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél. : 04.68.61.23.91

E-Mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



Perpignan, le 05 juillet 2024

A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Moyenne Section

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour le jour de la rentrée le matériel suivant, **chaque objet devra être marqué au nom et prénom de l'enfant :**

- un cartable ou sac d'écolier que l'enfant puisse ouvrir tout seul et où l'on puisse ranger un cahier grand format 24 x 32
- 4 photos d'identité
- 1 coussin 30 cm x 30 cm

Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés

Veillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau ...

Nous vous rappelons qu'un dossier de rentrée est à télécharger sur le site de l'Etablissement dès la mi-juillet, celui-ci est à remettre complet à l'enseignante de votre enfant le jour de la rentrée.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.

Institution Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
66043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél. : 04.68.61.23.91

E-Mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



Perpignan, le 09/07/2024

A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Grande Section

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour la rentrée le matériel suivant, **chaque objet sera marqué au nom et prénom de l'enfant :**

- Un **GRAND CARTABLE à bretelles** où l'on peut y glisser un classeur de format minimum 24 cm x 32 cm et le petit coussin.
Les sacs à dos et les cartables à roulettes sont interdits !
- 1 **seule trousse** fourre-tout à **deux compartiments**.
- 2 bâtons de colle de 8g et 2 bâton de 21g.
- 4 photos d'identité.
- 1 **petit coussin carré (30 cm x 30 cm MAXIMUM)** pour le temps de repos.
- 1 petite boîte pour y ranger les goûters (17 cm x 12 cm) et prévoir un goûter pour le matin (un produit laitier ou une compote) et pour l'après-midi (une compote ou un fruit et/ou un petit gâteau) dès le premier jour de classe. **BONBONS INTERDITS.**
- **Une gourde facile à ouvrir.**

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, Chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.

Nom et prénom de l'enfant :

CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR



Mon engagement

Lorsque je m'engage à accompagner lors d'une sortie, je tiens mon engagement. Si je ne peux pas être présent, j'en informe l'enseignante au plus tard deux jours avant.

Mon rôle

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie, ou je mène une activité en fonction des consignes données par l'enseignant. Il me fait confiance pour intervenir auprès des enfants du groupe qu'il m'a confié. L'enseignant reste à tout moment responsable des enfants.

J'assure la sécurité du groupe

J'identifie chaque enfant grâce à la liste que l'enseignant m'a remise. Je suis responsable de mon groupe, jusqu'à la fin de la sortie ou de l'activité. Lors de chaque déplacement du groupe, je vérifie le nombre d'enfants. Le groupe doit être au complet avant d'effectuer un déplacement. Sauf demande explicite de l'enseignant, un enfant ne change pas de groupe. Je ne prends aucune initiative (même aller aux toilettes) sans en informer l'enseignant. Je fais respecter les consignes, le calme ainsi qu'une tenue correcte des élèves. Si un enfant outrepassé les règles ou s'il se blesse ou ne se sent pas bien, je dois en informer l'enseignant.

Je montre l'exemple

J'accompagne un groupe d'élèves. Mon attitude est la même avec tous les enfants de ce groupe (y compris si mon propre enfant en fait partie). Mon langage et mon comportement doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants sans exception. Je ne propose aucun aliment (y compris friandises), aux enfants de mon groupe (risque d'allergies alimentaires). Je ne fume pas en présence des enfants. Je n'utilise mon téléphone portable qu'en cas d'urgence. Je respecte les consignes ou les décisions de l'enseignant.

Je respecte la vie privée des enfants

Sauf accord de l'enseignant, je ne suis pas autorisé à photographier ou à filmer (respect du droit à l'image des enfants comme des adultes - article 9 du code civil).

Merci de votre compréhension et de votre dévouement au service du bien-être et de la sécurité des enfants.

Signatures :



INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE PROJET D'ANIMATION PASTORALE

I_ Une devise centenaire : Virtute, Fide, Labore

Le présent projet d'animation pastorale de l'Institution Saint Louis de Gonzague s'inscrit dans la fidélité à la devise centenaire de l'établissement : VIRTUTE, FIDE, LABORE. Le premier terme fait référence aux valeurs morales qui en demeurent le fondement, y compris en ce monde postmoderne où ces mêmes valeurs sont battues en brèche. Le second terme à la Foi, car « la foi chrétienne est la base de la vie chrétienne », et à la confiance en Dieu. Le troisième, enfin, se réfère au travail, dans sa dimension chrétienne et sociale. *L'amitié entre les membres de la communauté éducative et le pardon des offenses forment la vocation de l'établissement qui, dans sa mission, n'exclut personne, même les plus éloignés de toute pratique religieuse.*

II_ De l'éveil à la foi chrétienne à l'éducation permanente de la Foi.

Dans un environnement général déchristianisé, l'éveil à la foi chrétienne s'effectue en direction des élèves dont les familles se réclament de cette foi, mais sans la pratiquer ni même l'éduquer à leurs enfants. « Ce n'est pas seulement une question de négation explicite de la présence de Dieu, mais d'une mentalité vécue où Dieu est absent de la vie et de la conscience humaine, totalement ou en partie. » Elle concerne aussi bien les élèves dont les familles sont manifestement indifférentes à la foi chrétienne ou appartiennent à une religion non chrétienne.

A la demande des familles, les élèves reçoivent une *initiation chrétienne* qui succède à l'éveil à la foi chrétienne. Il faut entendre par initiation chrétienne, une catéchèse ordonnée à destination des élèves que l'établissement accompagne, dès l'École élémentaire, dans une démarche de foi et d'accès aux sacrements de l'Église catholique.

Sous cet aspect, la participation des familles ne se limite pas aux temps où celles-ci sont sollicitées, c'est dans la transmission des valeurs chrétiennes au quotidien qu'elle prend tout son sens.

L'initiation chrétienne s'accomplit dans une *éducation permanente de la foi* qui concerne tout particulièrement les adolescents, après qu'ils auront reçu le sacrement de confirmation. Dans ses propositions, tout au long de l'année scolaire, la Commission d'animation pastorale accompagne ce temps de l'approfondissement de la foi, de la pratique régulière des Sacrements, des engagements personnels, individuels ou au sein d'un groupe. Il s'efforce d'apporter une réponse aux « énigmes cachées de la condition humaine qui, hier et aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain. »

III _ Catéchèse

La Catéchèse est assurée par des enseignants et des intervenants catéchistes, sous la responsabilité des chefs d'établissement et de l'adjoint en pastorale scolaire, pour tous les élèves jusqu'en classe de 5^e.

La préparation à la profession de foi s'adresse aux élèves de classe de 6^e qui en font la demande. En classe de 4^e, la Catéchèse concerne les élèves volontaires à qui il sera proposé, le cas échéant, de recevoir le sacrement de Confirmation.

La Commission d'animation pastorale fixe chaque année le programme des différentes actions (pèlerinage, actions caritatives, retraites ; conférences, etc.) qui seront proposées simultanément aux élèves du Collège (classe de 3^e) et au Lycéens.

IV _ Les Sacrements

Sacrement de l'Eucharistie : Une Messe mensuelle est proposée le lundi, de 12h10 à 12h40, à l'ensemble des élèves de l'établissement. Dans toute la mesure du possible, les emplois du temps leur permettront de concilier participation à la Messe et repas de midi.

Des temps pour le sacrement de pénitence sont prévus avant les célébrations de Noël et durant la Semaine Sainte.

Le Baptême : la préparation au sacrement du Baptême est assurée dans l'établissement, sur deux années, quelle que soit la classe suivie par l'élève.

Les élèves de CM1 et, au-delà, ceux qui en font la demande, sont préparés à la première Communion.

La Confirmation : sa préparation, d'une durée de 15 mois, est assurée au sein de l'établissement pour les élèves de 4^e et, au-delà, pour tous ceux qui en font la demande.

V _ Communauté paroissiale

En accord avec les décrets du Synode diocésain (7 décembre 2008), les membres de la communauté éducative, en particulier les chefs d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire sont invités à participer, aux activités de la Communauté de paroisses (Perpignan-Nord) dont relève l'Institution Saint Louis de Gonzague.

VI _ Regards sur les religions non-chrétiennes

Dans un contexte d'accueil de tous les élèves, c'est une réflexion nouvelle qui s'offre à la communauté éducative. Le projet d'animation pastorale de l'établissement veut favoriser le dialogue interreligieux, avec « prudence et charité », comme y invite la Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes (*Nostra aetate*). Il s'agira de confronter aux valeurs chrétiennes les valeurs « spirituelles, morales et socioculturelles » du judaïsme et de l'islam, et d'y rechercher des « pierres d'attente ».

PROJET EDUCATIF

INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE



Un partenariat étroit entre tous les acteurs de l'établissement instaure un climat d'écoute et de confiance, propice au travail dans la sérénité et nécessaire à l'aboutissement du projet éducatif.

PROJET EDUCATIF

INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Son projet éducatif s'inspire des valeurs évangéliques fondamentales que sont la Foi, l'Espérance et la Charité.

Le projet éducatif est un projet de vie dont le centre d'intérêt demeure la communauté des jeunes qui nous sont confiés. L'éducation reçue à l'école vient en complément de l'éducation donnée à la maison.

Au cœur de cette éducation :

- le respect (des autres, de soi-même, du matériel, des horaires et des règles)
- la tolérance (le droit à la différence, accepter l'autre tel qu'il est, pense et agit)
- la vie en groupe
- le sens de l'effort
- l'autonomie.

Tout sera mis en œuvre pour aider l'élève à s'épanouir, s'exprimer, asseoir sa personnalité et développer son sens des responsabilités.

Un partenariat étroit entre tous les acteurs de l'établissement instaure un climat d'écoute et de confiance, propice au travail dans la sérénité.

L'ensemble des membres de la communauté éducative doit veiller au respect et à l'application du règlement intérieur, celui-ci étant un outil indispensable à la réalisation du projet éducatif. Accepter le projet éducatif induit le respect de certaines règles, la concertation entre les différents partenaires de la communauté éducative, l'acceptation des décisions collectives et hiérarchiques et du bien-fondé des priorités définies ainsi que des méthodes employées au sein de l'établissement ; ceci dans le seul but de transmettre aux enfants une éducation qui puise sa légitimité et sa richesse dans les valeurs spirituelles et morales de l'Évangile.

Tous les adultes qui participent à la vie de l'établissement sont, au-delà de la spécificité de leurs fonctions, des éducateurs. En cela, nous devons demeurer des exemples pour nos jeunes, sans cesse en quête de repères. S'inscrivant dans cette logique de transmission des valeurs énumérées plus avant, nous devons tous contribuer à donner "un sens à l'école". En effet l'école n'est pas une fatalité, elle a pour rôle d'aider l'enfant à s'épanouir dans l'élaboration et la construction de son projet personnel.

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025**

GRILLE DES TARIFS CORRESPONDANT A VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Pour connaître votre quotient familial :

- Celui-ci est indiqué, si vous percevez des allocations de la CAF sur vos courriers concernant le montant de vos prestations.
- Si vous ne l'avez pas, il vous suffit de contacter votre CAF à l'aide de votre numéro d'allocataire.

Les tarifs sont en euros pour une inscription : MENSUELLE

QUOTIENT FAMILIAL CAF	> 951	651 € > 950€	> 351€ et < 650€	< 350 €
-----------------------	-------	--------------	------------------	---------

Accueil du matin Maternelle 7h45-8h30	10	8	6	4	mensuelle
Accueil du matin Primaire 7h45-8h15	10	8	6	4	mensuelle

Activité 12h30-13h45 Pour les demi-pensionnaires	15	13	11	9	mensuelle
---	----	----	----	---	-----------

Accueil du soir Maternelle 16h45-18h15	28	26	24	23	mensuelle
Accueil du soir élémentaire 16h45-18h15	28	26	24	23	mensuelle
Etude surveillée Primaire 16h45-18h00	28 euros (tarif diocésain unique)				mensuelle
Etude dirigée Primaire 16h45-18h00	40 euros (tarif diocésain unique)				mensuelle